

# Conseils communaux

## Séance du 29 novembre 2016

La séance est ouverte par Madame la Présidente à 20h00.

Préalablement à l'ouverture de la séance, Mme la Bourgmestre excuse Messieurs TRICOT Benoît et CORNET Eric ainsi que Mme HUBERT-BERNARD Myriam.

### SÉANCE PUBLIQUE

Le procès-verbal de la séance du 25.10.2016 est approuvé conformément à l'article L-1122-16 du CDLD et aux articles 44 et 45 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil communal.

Le Conseil,

Décide, à l'unanimité d'approuver la modification budgétaire ordinaire n°2 – 2016 (CPAS), dont le résultat s'équilibre comme suit :

	Recettes	Dépenses	Solde
Budget initial/MB précédente	1.302.211,99	1.302.211,99	
Augmentation	25.835,98	33.835,98	- 8.000,00
Diminution		8.000,00	8.000,00
Résultat	1.328.047,97	1.328.047,97	

Décide, à l'unanimité d'approuver la modification budgétaire extraordinaire n°2 – 2016 (CPAS), dont le résultat s'équilibre comme suit :

	Recettes	Dépenses	Solde
Budget initial/MB précédente	75.500,00	75.500,00	
Augmentation	804.353,28	804.353,28	
Diminution			
Résultat	879.853,28	879.853,28	

Décide, à l'unanimité d'octroyer un subside culturel au Comité des fêtes de Chéoux (250 euros destiné à l'organisation du concert de Noël du 17.12.2016).

Décide, à l'unanimité d'approuver la convention avec la Maison de la culture Famenne-Ardenne dans le cadre de l'organisation conjointe du concert « belles muses ».

Décide, à l'unanimité d'approuver la fiche « Egouttage et réfection de la voirie à la rue Saint-Jean à Rendeux-Haut » dans le cadre du plan d'investissement communal 2017-2018 (approbation des conditions et du mode de passation).

Décide, à l'unanimité d'approuver les conditions et le mode de passation du marché relatif à la fourniture et la pose de carrelages à l'école communale de Rendeux (procédure négociée sans publicité).

Décide, à l'unanimité d'approuver la modification budgétaire de la FE Rendeux-Bas qui s'établit comme suit :

Article concerné	Intitulé de l'article	Ancien montant (€)	Nouveau montant (€)
Recette 22	Vente de biens, coupe extraordinaire,... ;	...	1.027,00 €
Dépense 41	Remises allouées au trésorier	Compte 2014 (150 €)	227,91 €
Dépense 50i	Bio city (rédaction du budget 2015)	...	400,00 €

Arrête à l'unanimité, la modification budgétaire de l'établissement culturel pour l'exercice 2016, votée en séance du Conseil de fabrique du 20.09.2016, est approuvée.

Décide, à l'unanimité d'approuver l'état des lieux présenté par le service de l'ATL

Décide, à l'unanimité d'approuver la décision d'élaborer un rapport urbanistique et environnemental (R.U.E) à Beffe « Le lion de l'Ourthe ».

Décide, à l'unanimité d'approuver la décision d'acquiescer la salle de la Renaissance à Ronzon.

Prend connaissance des autorisations de chantier et arrêtés de Bourgmestre.

Prend connaissance des décisions de l'autorité de tutelle.

La séance publique est clôturée à 20h40.

## **SÉANCE À HUIT CLOS**

---

La séance est levée à 20h50 .